



Nouveau en 2021 :

Le CQP APS devient le TFP APS

Jusqu'à maintenant, pour devenir **agent de sécurité privée**, il fallait être titulaire du **CQP-APS** (Certificat de Qualification Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité). Cette certification professionnelle pour être **agent de prévention et de sécurité** s'obtient à l'issue d'une formation et est validée par un examen.

En 2021, le **CQP APS change de nom et devient TFP APS** : Titre à Finalité Professionnelle (d'Agent de Prévention et de Sécurité).

Le CQP-APS devient le TFP APS : quels changements ?

La réponse est simple : rien. Le changement d'appellation de cette certification diplômante ne change absolument rien au contenu de la formation, aux modalités d'évaluation, aux numéros RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) et à l'accès aux postes d'agents de sécurité privée. Alors, on se pose la question : pourquoi changer le nom du CQP-APS ?

La raison (car il y en a une) est purement administrative et interne au fonctionnement de l'Éducation Nationale et du Ministère chargé de l'emploi dont les arcanes sont complexes et souvent difficiles à comprendre. Le **CQP APS devient TFP APS** afin de rendre cette certification éligible à des parcours de formation en alternance/apprentissage. On parle désormais de [Titre Agent de Prévention et de Sécurité](#).

SAFE'EVENTS

99 AVENUE SIDOINE APOLLINAIRE 69009 LYON

Tél : 04.78.64.82.52 email : formation@safeevents.fr

CERTIFIÉ SGS CERTIFICAT N° 7319 prévu à l'article R.625-7 du de la sécurité intérieure

Autorisation CNAPS FOR-069-2023-05-11-20180587448 AUTORISATION DIRECTE 82691150769

Qu'est-ce que le TFP APS ?

À partir du 1^{er} mars 2021, la certification valant aptitude professionnelle de la branche Prévention-Sécurité deviendra Titre à Finalité Professionnelle : « RNCP34054 – Agent de Prévention et de Sécurité ». Le TFP est un titre professionnel. Il est délivré par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Comme pour le CQP-APS, être titulaire du TFP-APS garantit la maîtrise des compétences, aptitudes et connaissances pour exercer un emploi qualifié dans le domaine de la sécurité privée.

D'une manière générale, les Titres à Finalité Professionnelle ouvrent un accès à la formation continue aux adultes et concernent donc un public plus large que les Certifications de Qualification Professionnelle. Un TFP favorise donc l'évolution professionnelle. Il s'obtient à l'issue d'une formation spécifique ou grâce à une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Comment obtenir le TFP APS ?

Les modalités d'obtention du TFP APS restent strictement inchangées et sont les mêmes que pour le CQP APS.

Les prérequis

Trois conditions doivent être remplies pour préparer la formation TFP :

- Savoir lire, écrire et compter correctement. Il est également recommandé d'avoir des connaissances informatiques de base (utilisation minimum de Word et Excel, navigation internet, gestion d'emails) ainsi qu'une maîtrise de l'anglais au niveau B1 tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/Rec (2008) du 2 juillet 2008.
- Fournir une autorisation préalable du CNAPS (Centre National des Activités de Prévention et de Sûreté) de moins de 3 mois.
- Avoir un casier judiciaire vierge.

Quels métiers avec le TFP APS ?

Le TFP APS donne accès à de nombreuses possibilités d'emploi dans les métiers de la prévention et de la sécurité. Outre la profession d'agent de prévention et de sécurité privée et ses différentes spécialisations (rondier, rondier intervenant, opérateur en télésurveillance, agent de prévention des vols), le titulaire du TFP APS peut envisager d'être agent de sécurité incendie (la [formation SSIAP](#) est à envisager dans ce cas), agent cynophile (accompagné d'un chien), agent de sécurité aéroportuaire. Rappelons qu'une mise à niveau du TFP APS (MAC APS) est nécessaire et obligatoire tous les 5 ans.